



CENTRE HOSPITALIER JACQUES CŒUR



## ASSISTANT PARTAGE Discipline médicale : Médecine Interne

### 1. Présentation synthétique de l'établissement d'accueil

Le Centre Hospitalier de Bourges, est un établissement public de santé de construction récente. Il compte 938 lits (dont 586 lits et places de MCO) répartis sur deux sites, avec un plateau technique performant comprenant deux scanners et deux IRM, trois salles de cardiologie interventionnelle, USIC et USINV, un service de réanimation de 12 lits. Une organisation en pôle est en place avec 7 pôles d'activité clinique et médico-technique et 1 pôle management et ressources. L'établissement emploie 2 000 professionnels dont 180 personnels médicaux.

Le CHB réalise 45 500 séjours en hospitalisation MCO et en ambulatoire et 212 668 venues en consultations externes. Il assure la prise en charge de 51 677 passages aux urgences et traite 81 831 dossiers de régulation médicale sur la plateforme SAMU-SDIS.

Le Centre Hospitalier Jacques Cœur est l'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire du Cher regroupant les CH de Saint-Amand-Montrond, Vierzon, Sancerre et le CH spécialisé en psychiatrie George Sand. La ville de Bourges (100 000 habitants), chef-lieu de département, est idéalement située par autoroute et par train : 1h d'Orléans, 2h de Paris et 1h30 de Tours et Clermont-Ferrand.

### 2. Présentation synthétique du CHU de Tours

Le CHU de Tours est un établissement public de santé multi-sites qui assure également, dans le cadre d'une convention commune, la gestion des centres hospitaliers de Chinon, de Luynes, de Loches et Louis Sevestre.

Établissement support du Groupement Hospitalier d'Indre et Loire (37), regroupant 6 sites hospitaliers à Tours et ses communes environnantes, le CHU de Tours occupe une place privilégiée au sein de la région Centre Val de Loire. Avec 1 999 lits dont 1429 en MCO (médecine-chirurgie-obstétrique), le CHU est le premier établissement de la région de par le nombre d'hospitalisations réalisées (16,6% des hospitalisations de la région Centre Val de Loire et 49% des hospitalisations d'Indre-et-Loire en 2016.) Par ailleurs, le CHU présente une forte attractivité pour des patients habitant en dehors du département (29% du total des hospitalisations) et de la région (7% du total des hospitalisations).

Toutes les activités y sont pratiquées, en ambulatoire et en hospitalisation, et représentent plus de 155 864 séjours et 388 709 venues en consultations externes.

Le CHU assure la prise en charge de plus de 100 000 passages aux urgences adultes et pédiatriques et traite 249 000 appels sur la plateforme de régulation du SAMU.

Le CHRU rémunère 9 500 personnes. Il est le 1er employeur de la région. Lieu d'insertion professionnelle et tremplin pour l'avenir, le CHU de Tours accueille chaque année près de 2000 stagiaires.

### 3. Présentation du service de l'établissement d'accueil

**Nom du service : Médecine Interne - Unité de Médecine Interne**

Pôle de rattachement : pôle médecine A (cardiologie-médecine interne-SSIAD-HAD)

Chef de service : **Dr Philippe WALKER** ; 0248484942 ; [philippe.walker@ch-bourges.fr](mailto:philippe.walker@ch-bourges.fr)

Responsable de l'Unité Fonctionnelle :

Composition de l'équipe médicale : 2 PH temps plein

Nombre de lits : 11

Staff hebdomadaire pour les cas complexes

Staff mensuel avec ophtalmo (uvéites)

Staff hebdomadaire de formation (internes, FFI, DFMS, externes, PH)

Vidéoconférence de médecine interne mensuelle

Hémovigilance

<b>4. Présentation du service du CHU de Tours</b>
<p><b>Nom du service : Médecine interne</b></p> <p>Pôle de rattachement : Médecine          Chef de service : Pr François MAILLOT ; 0247473715, <a href="mailto:francois.maillot@univ-tours.fr">francois.maillot@univ-tours.fr</a>          Composition de l'équipe médicale : 1 PU-PH, 1 MCU-PH, 6 PH, 2 CCA          Nombre de lits : 52          Plateau technique : IRM, TEP-TDM, radiologie interventionnelle...          Autres : hôpital de jour, visioconférence régionale, RCPs (neurologie, pneumologie, obstétrique,..). Activité des centres de référence/compétences maladies rares</p>
<b>5. Missions confiées</b>
Prise en charge diagnostique et thérapeutique des pathologies de la spécialité pour une population adulte, en secteurs d'hospitalisation ou en ambulatoire.
<b>6. Les compétences à développer</b>
<p>Pour l'assistant mettre à la disposition de l'équipe de médecine interne, les nouvelles données cliniques, biologiques et thérapeutiques...</p> <p>Discussion des cas complexes de médecine interne avec le CHU de TOURS une fois/semaine.</p>
<b>7. L'organisation de la permanence des soins</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Dans l'établissement d'accueil</u> : Participation à l'astreinte opérationnelle</li> <li>- <u>Au CHU de Tours</u> : Participation à l'astreinte opérationnelle</li> </ul>
<b>8. Les valences (enseignement/ recherche)</b>
Participation à l'enseignement des internes, service agréé
<b>9. Les moyens à disposition de l'assistant (plateau technique, plages de bloc opératoire etc...)</b>
<p>Accès aux consultations externes          Accès aux consultations transversales          Accès aux consultations de Télémédecine dans le cadre du GHT          Service de la bibliothèque avec accès à de nombreuses revues de la spécialité</p> <p>Le service s'inscrit dans le cadre du GHT et une forte demande d'avis en Médecine Interne</p>
<b>10. Logement par l'établissement d'accueil</b>
OUI
<b>11. Perspectives de recrutement dans l'établissement d'accueil à l'issue de l'assistantat partagé</b>
<b>12. Rémunérations, prime d'exercice territorial</b>
<p>Votre employeur sera le CHU de Tours.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Traitement de base : réglementation statutaire</li> <li>- Indemnité d'Engagement de Service Public Exclusif</li> <li>- Prime d'Exercice Territorial : en fonction des modalités de partage du temps de travail</li> <li>- Rémunération réglementaire de la participation à la permanence des soins</li> </ul>
<b>13. Prise en charge des frais de déplacement</b>
OUI
<b>14. Outils favorisant la collaboration entre les deux équipes médicales accueillant l'assistant partagé</b>
<p>Coopérations fortes existantes dans le cadre régional ; avis spécialisés          Vidéoconférence de médecine interne mensuelle          conférences hospitalo-universitaires          Mutualisation de l'Imagerie Médicale en Région Centre</p>